

¹Délais de transmission à l'IEN et nombre d'exemplaires :

- 5 semaines avant le départ pour une sortie en Haute-Garonne (1 exemplaire complet + 2 exemplaires Annexe II) ;
- 8 semaines avant le départ pour une sortie hors département (2 exemplaires + 4 exemplaires Annexe II)
- 10 semaines avant le départ pour une sortie à l'étranger. (3 exemplaires + 4 exemplaires Annexe II)

²Taux d'encadrement (transports et vie collective) :

- 1 adulte pour 8 enfants en maternelle ;
- 1 adulte pour 10 enfants en élémentaire.

³Inspection Académique de la Haute-Garonne ou du département d'accueil.

Eliane Lasserre cpc eps Toulouse Sud